

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2021/015

SEANCE DU 08 AVRIL 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

01.04.2021

Date d'Affichage

15.04.2021

Objet de la Délibération

**Signature d'une convention
d'adhésion au service de paiement
en ligne des recettes publiques
locales.**

L' an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

Absents :

Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX

M. GOMES procuration Mme TRIAES

Mme RECH procuration Mme PEGUES

M. SARICA procuration à Mme VITRICE

Secrétaire : Mme PADRA

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur internet, les comptables publics sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales. L'ordonnateur émet les titres de recettes, après contrôle le comptable public prend en charge ces titres de recettes afin d'en assurer le recouvrement.

Ce service de paiement en ligne de la DGFIP permet aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable. Il permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies.

Une convention à signer entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques permettra de fixer le rôle de chacun, de définir les modalités d'échanges de l'information entre les parties et de définir les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer une convention d'adhésion avec la DGFIP pour le service de paiement en ligne des recettes publiques locales pour une durée indéterminée.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich


